

QUESTIONS DIVERSES
AFFAIRE N° 23/2

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE PLATE-FORME D'ECHANGES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'étude de faisabilité d'une plate-forme d'échanges, initialement prévue à l'emplacement des délaissés de terrain du Boulevard Lancastel, a conduit à une modification de son implantation.

Le projet qui vous est soumis consiste à aménager en plate-forme d'échanges la zone située au Nord du Boulevard Lancastel entre la rue Mac Auliffe à l'Est et la rue de Nice à l'Ouest et qui sert actuellement d'aire d'arrêt des cars.

Le projet s'élève à 1 700 000 F, financé de la façon suivante :

- pour la partie des transports urbains et suburbains qui représente 77 % du montant des travaux : 1 320 000 F subventionnés à 50 % (1) ;
- pour la partie des transports interurbains qui représente 23 % du montant des travaux : 380 000 F susceptibles également d'être subventionnés à 50 % (2).

Le complément de financement de l'opération sera pris en charge à parts égales par la Commune et le Département.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de plate-forme d'échanges qui vous est présenté ;
- solliciter de la Direction des Transports Terrestres (D.T.T.) les subventions correspondantes, soit 660 000 F pour (1) et 140 000 F pour (2) ;
- solliciter du Département le financement de ce projet, à hauteur de 50 % du montant des travaux non couverts par les subventions D.T.T.
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

M. FOURNEL (situe sur plan) - Cette plate-forme se trouve à l'emplacement de la gare des bus actuelle.

Les échanges de l'ouest vers l'est se feront par le pont Pasteur et une bretelle future située entre le restaurant la Grillade et la mer. 7 quais comprenant 14 places d'arrêt sont prévus et permettront des départs très rapprochés des bus.

A l'arrivée du bâtiment de l'ancienne gare, stationneront des bus dont les horaires (d'attente) seront plus longs.

Il a été également prévu une aire pour les stationnements de taxis et une autre pour la STUD.

En ce qui concerne le dégagement vers l'ouest, l'insertion est assez courte du fait de l'existence de la bibliothèque. C'est la meilleure solution pour le moment.

M. DE BALBINE - N'est-il pas possible de prévoir une voie derrière la bibliothèque ?

M. FOURNEL - Cette solution amènerait la construction de voies et de bâtiments plus nombreux et serait donc plus coûteuse.

M. DE BALBINE - Je crains que cette restriction créerait des "bouchons" à la sortie des bus.

M. FOURNEL - Non. Tout a été prévu, car les bus sortiront en priorité à droite.

Dr GERARD - S'agit-il là de la future gare routière ?

M. FOURNEL - Oui.

Dr GERARD - Dans ces conditions, elle s'harmoniserait donc avec les futures constructions ?

M. BOURHIS - Il n'y aura pas de futures constructions étant donné que les bâtiments existants qui abritent la SETCOR et d'autres activités commerciales n'ont pas obtenu l'autorisation de démolition. Les seuls qui ont été démolis concernant ceux qui abritaient le dépôt de la DDASS et de la Préfecture et ceux qui se trouvaient du côté de l'ancienne gare.

M. DUPUIS - J'espère que ce n'est pas le caractère historique qui justifie la conservation de ces vieux bâtiments ?

M. FOURNEL - Justement si, car ce sont de très beaux bâtiments ! Détrompez-vous. Les murs sont encore très solides, en pierre de taille, et ne sont pas mis en valeur actuellement par manque d'entretien.

M. GERARD Marc - Pouvez-vous maintenant nous indiquer avec précision les trajets d'entrée et de sortie des bus vers l'est et l'ouest ?

M. BOURHIS - Les véhicules qui viennent de l'ouest prennent l'embranchement à hauteur de la rue Victor Mac Auliffe, passent sur le pont Pasteur et regagnent la gare routière. Dans ce sens, ils s'insèrent dans les aires de stationnement.

Pour ceux qui repartent vers l'est, ils passent sur l'échangeur et regagnent le boulevard Lancastral.

Quant à ceux qui vont vers l'ouest, M. FOURNEL vous l'a expliqué précédemment.

M. DE BALHNE - Je crains que pour ce qui concerne cette direction, la courbe prévue devant la bibliothèque ne soit trop étroite pour le gabarit des bus, et oblige ces derniers à empiéter la partie gauche de la chaussée, ce qui amènerait les véhicules circulant dans le sens est-ouest à ralentir et créerait, en conséquence, des "bouchons" à ce niveau.

M. FOURNEL - Non, sur le plan, les voies ne sont pas suffisamment mises en évidence, mais il existe une insertion dans la file est-ouest sans empiéter dans celle ouest-est pour les bus à ce niveau, ce qui permettra un écoulement régulier du trafic.

M. CADET - Quelles seraient les difficultés rencontrées en passant derrière la bibliothèque ?

M. BOURHIS - Il a déjà été dit tout à l'heure qu'en passant derrière la bibliothèque, le coût du projet augmenterait considérablement.

D'autre part, je tiens à vous signaler que si le schéma directeur de cette plateforme d'échanges a été établi par les services techniques de la mairie, la suite de l'étude a été prise en charge par les services de l'Équipement.

Un problème se pose actuellement : il concerne le passage piétonnier. J'ai proposé à la DDE de créer un passage souterrain piétonnier ; elle s'y refuse sous prétexte qu'il risque d'être inondé en période de pluie. Or, il se trouve que sous le boulevard Joffre, il existe un ovoïde très important et assez profondément ancré.

La DDE propose un passage piétonnier à niveau. Quand on sait le nombre de véhicules qui trafiquent sur ces voies et le nombre de personnes qui doivent également les emprunter, j'ai bien peur que les risques d'accidents n'augmentent.

Je vous informe que 7 accidents s'y sont déjà produits dans un intervalle de six mois.

Le système de passerelle n'est pas valable non plus, car les handicapés physiques et les personnes âgées ne pourraient pas l'utiliser d'une part, et elle nécessite une hauteur de 6 m pour le passage des bus d'autre part.

M. DUPUIS - N'y a-t-il pas possibilité d'intégrer une zone artisanale dans les bâtiments existants, et transplanter les activités qui s'y trouvent ?

LE MAIRE - Je vous signale, tout d'abord, que les bâtiments en question n'appartiennent pas à la mairie, et que le Département, propriétaire jusqu'à présent, n'envisage pas de s'en défaire.

Par ailleurs, la véritable gare routière est prévue à long terme derrière le petit marché. Actuellement, nous ne cherchons qu'à l'améliorer grâce à une aide importante (50 %) du Département.

Enfin, les activités en cause ont essentiellement trait aux activités maritimes. S'agissant d'une entreprise nouvelle, il ne serait pas bienséant de la déplacer.

x

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, formule le souhait que soit renforcée la sécurité des piétons dans leur traversée du boulevard Lancastel et s'oriente vers la solution d'un passage souterrain.

UU - St Denis le 10 Septembre 1981
P/ le Préfet, le secrétaire général
Signé: Didier Culliaux

Pour copie certifiée conforme
P/ le Préfet, le chef de Bureau
délégué,

Signé Jacques Lacroix